

Communiqué de Presse

Arques, le 22 novembre 2023

Arc France signe avec l'État un contrat de transition écologique

Pour assurer la production du verre, les besoins en énergie sont considérables. Sur le site de production historique d'Arc, dans le nord de la France, les fours fonctionnent 24h/24, 7j/7 et sont chauffés à 1 600°C. Même si les fours sont dotés de régénérateurs récupérant une partie des calories issue de la combustion au gaz, la question de l'énergie constitue un enjeu majeur dans la réduction de l'impact environnemental.

Fin 2022, le Président de la République a lancé à l'Elysée une démarche de planification de la transition écologique avec les 50 industriels les plus émetteurs de CO₂, dont Arc France. Le Président s'est engagé à un doublement des financements publics à la décarbonation si les engagements des entreprises permettent de diviser par deux leurs émissions de CO₂ d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Le 22 novembre 2023, le Ministre chargé de l'Industrie, Roland Lescure, et le Directeur Général du groupe Arc, Nick Hodler, ont officiellement signé un contrat de transition écologique entre l'État et Arc France. Celui-ci stipule qu' Arc France se donne pour objectif de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre par rapport à 2015, de 48,4% à l'horizon 2030, et de 78,1% à l'horizon 2050.

Cette signature a eu lieu sur le site du 105ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France, en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition Énergétique et de Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

Pour parvenir à ses objectifs, Arc France prévoit notamment de passer de fours thermiques à des fours électriques. Alors que la fusion électrique est utilisée par Arc depuis de nombreuses années pour la production du verre fluosilicate (opale), elle fait l'objet d'intenses recherches pour être appliquée à la fusion du verre sodocalcique (transparent), beaucoup plus complexe. Ce changement de procédé devrait contribuer à hauteur de 66% à la réalisation de l'objectif fixé pour 2050.

D'autres innovations, comme l'évolution des matières premières utilisées, permettront de contribuer à atteindre les objectifs de décarbonation.



À propos du groupe Arc

Leader mondial des arts de la table, le groupe Arc conçoit des solutions en verre innovantes et durables pour le quotidien, dédiées au plaisir de boire, de manger et d'embellir nos intérieurs.

À travers ses marques Luminarc®, Arcoroc®, Cristal d'Arques® Paris et Chef&Sommelier®, Arc s'adresse aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels. Le Groupe est présent sur de nombreux marchés, notamment celui de la grande distribution, de l'hôtellerie, de la restauration, des bars et cafés, des cavistes et des collectivités (écoles, hôpitaux, maisons de retraite et cantines d'entreprises). Il propose également des solutions sur mesure pour les industriels tels que des articles personnalisés ainsi que des produits promotionnels.

Engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, le groupe Arc a investi 5 millions d'euros en Recherche & Développement en 2022 et réduit ses émissions de CO2 de plus de 23% par tonne de verre produite entre 2010 et 2022. Le groupe Arc contribue également activement à la transition vers un nouveau modèle d'économie circulaire, notamment en proposant des récipients en verre innovants et durables comme alternative au plastique à usage unique.

Avec des sites de production en France, aux États-Unis, en Chine et aux Émirats Arabes Unis, le Groupe produit chaque jour plus de 4 millions d'articles. Arc emploie plus de 7 000 personnes et a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 900 millions d'euros.

Arc, innovative glass for a better world
www.arc-intl.com

Contact : press@arc-intl.com
Blanche de Corbiac : 33 (0)1 43 34 31 00